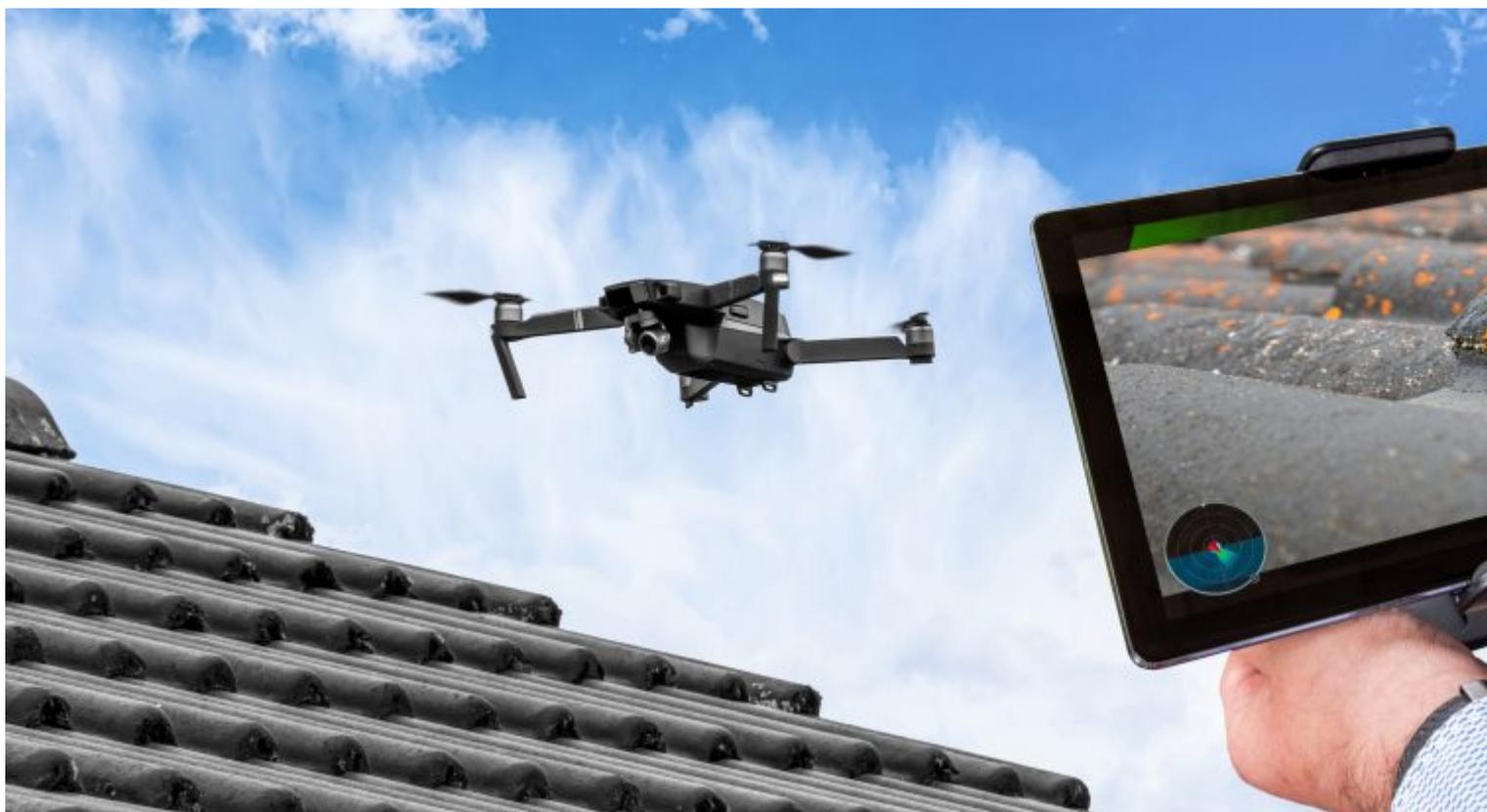


## Publication légale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

## Constat LegalPreuve par drone

La Chambre nationale lance le 1<sup>er</sup> décembre 2021 son nouveau constat LegalPreuve : par drone.



Le drone comme nouvel outil pour l'huissier de justice lors de constats délicats ou difficiles d'accès à réaliser comme : les toitures, les bâtiments haut, les clôtures mitoyennes ou en matière d'urbanisme. Le drone apporte une réponse simple par son agilité et permet à l'huissier de justice de voir partout rapidement mais aussi de sécuriser le constat.